



Communiqué de presse du 28-04-2020

Comportements abusifs des industriels : France OP Lait ouvre la voie à des actions en cascade.

Prétextant de la crise du COVID-19, de nombreux industriels n'ont pas respecté les accords ou les contrats avec les OP en imposant unilatéralement et brutalement des réductions de prix. Certains en profitent également pour reporter aux calendes grecques la mise en conformité de leurs relations commerciales avec les Organisations de Producteurs conformément aux exigences de la loi Egalim.

Face à des abus inadmissibles, France OP Lait a saisi le médiateur des relations commerciales dans l'intérêt des OP pour une meilleure réussite de leurs négociations commerciales et contractuelles. Loïc Adam, vice-président de FOPL, explique que « cette saisine permet de relayer auprès de la médiation l'ensemble des déséquilibres, abus et non-respects de la loi auxquels se livrent certains industriels, au mépris du respect des OP, et bien évidemment au détriment de la rémunération des producteurs. Cette saisine ouvre la voie à des actions individuelles de la part d'Organisations de Producteurs. » La saisine de FOPL porte notamment sur le respect de la loi Egalim via la construction du prix en marche avant avec une répartition équilibrée des risques commerciaux entre producteurs et acheteurs et sur les pratiques d'alignement sur l'environnement concurrentiel le moins disant. Certains acheteurs peuvent aussi trouver leur intérêt à utiliser toutes sortes de manœuvres pour ne pas finaliser d'accord-cadre conforme à la loi Egalim, et continuer ainsi à imposer leurs décisions.

Gilles Pousse, administrateur de FOPL, affirme : « Depuis la loi Egalim, les prérogatives de la médiation ont été renforcées. Nous attendons des réponses fortes, et à la hauteur des enjeux pour les OP en difficulté avec leurs acheteurs. En parallèle, il est urgent que l'Etat déploie des contrôles sur la contractualisation et que les manquements soient sanctionnés. Le respect de la loi Egalim est une condition de la répartition équitable de la valeur entre tous les maillons et de la durabilité de la filière laitière. FOPL reste convaincue qu'un partenariat gagnant – gagnant est possible : des OP et des industriels le démontrent aussi ! »

France OP Lait se tient à disposition des OP afin de les conseiller, et éventuellement les accompagner pour mener les démarches nécessaires au respect de la loi Egalim.

Contacts presse :

- Loïc Adam, vice-président : 06 72 02 55 29
- Gilles Pousse, administrateur : 06 66 26 98 69